



**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 juillet 2014**

Convocation du 16 juillet 2014

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S.Farenc, E. Fleury, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaayrol, ML Venditti, G. Virone.

Absents : T. Lapalu, H.Fayard, A. Fayot, N.Garampon.

Pouvoirs : T. Lapalu a M. Girer, A. Fayot à S. Farenc, N.Garampon a G.Devrieux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Recrutement apprentie rentrée scolaire 2014-2015. Accord de l'Assemblée.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

JL Bourdin est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**3. PLU. Révision avec examen conjoint. Approbation**

M. Bourdin présente la délibération mise au vote ce jour. Il rappelle les différents avis reçus, les deux remarques notées au registre d'enquête publique.

Il présente le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de révision allégée avec examen conjoint du PLU assorti de recommandations dont les principales sont :

- Le dimensionnement des voies d'accès au golf de Mionnay au regard du trafic engendré par les futurs congressistes et le personnel de l'hôtel.
- Encourager le recours au train pour le transport des congressistes à Mionnay et possibilité de raccordement par navette de l'hôtel avec la gare.
- Porter la hauteur maximale des constructions de 13,50 m à 18 m. (règlement : article Nh10 – sous-secteur Nhg) et autoriser les toitures à un seul pan (Article Nh11 – sous-secteur Nhg).
- Aborder l'alimentation en eau potable et la défense incendie.

Considérant que le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications mineures pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme.

#### 4. Assainissement. Marché maîtrise d'œuvre. Avenant.

M. Bourdin rappelle le marché signé en 2010 avec la société IRH visant à la réalisation d'une étude d'assainissement comprenant en tranche ferme :

1. L'étude pour déterminer si la capacité de la station d'épuration actuelle est compatible avec l'urbanisation prévue à échéance 2015 de la commune et les extensions de réseau envisagées pour l'assainissement des hameaux du chemin Gaillebeau et des Platières.
2. L'élaboration d'un programme chiffré et hiérarchisé d'élimination des eaux parasites et des eaux pluviales sur la partie du réseau unitaire existant.
3. Les études préalables pour la reprise des réseaux unitaires sous la RD 1083 qui sont à saturation en période de fortes pluies.

Et des trois missions de maîtrise d'œuvre qui en découlent en tranche conditionnelle.

Les honoraires fixés à 36 100 € HT soit 43 175,60 € TTC étaient respectivement de 10 900 € HT pour la tranche ferme et 25 200 € HT pour les tranches conditionnelles.

M. Bourdin présente le projet d'avenant qui a pour objet de modifier les éléments de mission de la tranche conditionnelle pour l'assainissement des hameaux Gaillebeau Platières qui n'a pas été affermie. M. Bourdin précise que cette tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre ne peut être réalisée sans la modification de la STEP et les travaux de mise en séparatif des réseaux et d'élimination des eaux parasites.

Aussi, il conviendrait de remplacer cette tranche conditionnelle de 13 200 € HT par :

- Une tranche conditionnelle 3 : mission de maîtrise d'œuvre globale pour la reprise de réseaux d'assainissement en parcelles privées le long du bief pour 9100 € HT.
- Une tranche conditionnelle 4 : mission de maîtrise d'œuvre globale y compris levés topographiques pour l'extension du réseau d'assainissement du chemin du Grand Tilleul pour 4 100 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cet avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

#### 5. T.A.P. Coordination – Animation. Rémunération des personnels enseignants

S. Jullien rappelle à l'Assemblée la nécessité de rémunérer les enseignants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur :

- ✓ Taux de l'heure d'enseignement
  - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21.61 euros
  - ▲ professeurs des écoles classes normales : 24.28 euros
  - ▲ professeurs des écoles hors classe : 26.71 euros
- ✓ Taux de l'heure de surveillance
  - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10.37 euros
  - ▲ professeurs des écoles classe normales : 11.66 euros
  - ▲ professeurs des écoles hors classe : 12.82 euros
- ✓ Taux de l'heure d'étude surveillée
  - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 19.45 euros
  - ▲ professeurs des écoles classe normales : 21.86 euros
  - ▲ professeurs des écoles hors classe : 24.04 euros

- décide de rémunérer les enseignants coordonnant et animant les nouveaux T.A.P en référence au taux de l'heure d'enseignement au regard des missions qui leur sont confiées.

#### **6. T.A.P. Intervention d'auto-entrepreneurs. Autorisation du Maire à signer les prestations de service**

M. le Maire présente la délibération soumise au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à conclure des marchés de prestations de service avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires dans l'hypothèse où la totalité de ceux-ci seraient supérieure à 15 000 € HT tout en restant inférieur à 25 000 € HT.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches afin d'assurer la signature de ces prestations de service afin d'assurer un encadrement suffisant des enfants durant les Temps d'Activités Périscolaires dont l'organisation est confiée à la commune.

#### **7. CCCD. Modification des statuts. Programme local d'Habitat**

M. Girer précise que la Communauté de Communes Centre Dombes envisage d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, notamment dans l'optique d'une maîtrise du foncier du Parc d'Activités Economiques de la Dombes.

Une Communauté de Communes doit exercer la compétence Programme Local de l'Habitat pour adhérer à l'EPFL.

Le transfert de la compétence PLH n'impose pas la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat dans les plus brefs délais. Tout au plus, si les élus le souhaitent, ils pourront engager une démarche de PLH sur le territoire.

Les statuts actuels de la Communauté de Communes Centre Dombes ne comportent pas la compétence PLH et il conviendrait donc de les modifier en ce sens.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes :

- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2014,
- demande à M. le Préfet de l'Ain, au terme de cette consultation de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

#### **8. Décisions Modificatives**

M. Girer présente la décision modificative pour la prise en compte de deux devis du SIEA, l'un concernant la modernisation d'un point d'éclairage publique, 183 du Chemin des Grenouilles, pour 1 318,78€ et l'autre pour un supplément de l'alimentation des 32 logements de l'Orangerie pour 525€, puis un devis d'Orange pour un supplément concernant le déplacement d'un poteau téléphonique devant Vert de Cœur coté RD1083 de 1 930€.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à 17 voix pour, 1 abstention (C.Pichoud) 0 contre, les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D – 2041512 : GFP DE RATTACHEMENT – BATIMENTS ET INSTALLATIONS		1 844,00
<b>TOTAL D 20 4</b>		<b>1 844,00</b>
D – 2151 – 123 : MISE EN ACCESSIBILITE VOIES ET BATIMENTS	1 930,00	
D – 21538 – 13 PLAN LOCAL URBANISME		1 930,00
D – 2188 – 117 MOBILIER URBAIN	1 844,00	
<b>TOTAL D 21</b>	<b>3 774,00</b>	<b>1 930,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 774,00</b>	<b>3 774,00</b>

### 9. Demande de subvention exceptionnelle BMX

F. Ducray informe le Conseil Municipal de la demande reçue par la Mairie de M. et Mme Dupont concernant leur fils Thibault qui pratique le BMX. Il participe à de nombreuses compétitions pour lesquelles les frais de déplacements et d'engagements aux compétitions sont à la charge de sa famille. Aussi, ses parents sollicitent la commune pour l'attribution d'un soutien financier.

F. Ducray rappelle qu'une subvention de 150 € avait été attribuée en 2012. Au regard de ses performances sportive, F. Ducray et la commission associations propose d'attribuer 200 € à Thibault DUPONT.

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à Thibault DUPONT afin de le soutenir dans ses performances sportives en BMX.

### 10. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : AC 10, AC 12, AC 18, AD 25 et AD 48.

### 11. Recrutement apprentie rentrée scolaire 2014-2015

M. le Maire rappelle la délibération prise le 6 juin dernier concernant le recrutement d'une apprentie en CAP petite enfance sur un an.

Il précise que l'apprentie qui devait être recrutée sur un an nous a appris son désistement la semaine dernière, car n'ayant pas obtenu son Bac, elle va le repasser l'année prochaine.

Une information a été faite via le CFA pour recruter une nouvelle apprentie pour la rentrée 2014-2015.

Aussi, afin de permettre le recrutement éventuel d'une apprentie sur deux ans, il convient de modifier la délibération prise en juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de conclure le contrat d'apprentissage pour recruter une jeune en formation CAP petite enfance sur un an ou sur deux ans, et afin d'obtenir la subvention de la Région.

## 12. Comptes rendus des commissions

- Y. Dhomont donne compte rendu de la dernière commission éclairage public. Les deux sites de test pour l'extinction de l'éclairage public seraient : une partie du chemin de la Forêt et deux lotissements de Polleteins les Allouettes et les Bergeronnettes. L'éclairage serait coupé de 23 heures à 6 heures du matin. Une réunion de concertation avec les habitants concernés est prévue le vendredi 26 septembre à 20h30 en mairie.
- M. le Maire, qu'il était envisagé de questionner la SNCF pour éteindre également l'éclairage public de la gare la nuit, mais qu'il faut au préalable réceptionner les travaux d'extension du parking
- F. Ducray informe le Conseil que la distribution de la Lettre de Mionnay de juillet est en cours.
- E. Fleury adressera un mail aux membres de la commission emploi afin de préparer le forum des associations.
- G. Devrieux rappelle qu'il manque à ce jour un intervenant pour l'encadrement des T.A.P et que des organisations individuelles pour le mercredi se sont mises en place. Elle rappelle la fausse information qui circulait concernant le centre de loisirs de Tramoyes. Le centre va bien accueillir l'année prochaine les enfants d'autres communes. L'arrivée pour le repas le mercredi sera possible. Les membres de la commission scolaire s'organisent pour être présents lors des deux premières journées de T.A.P.
- M. Girer demande où va avoir lieu le stockage de la charrette cette hiver ? M. le Maire précise qu'elle peut être bâchée et stockée en extérieur, à moins qu'une construction soit mise en place qui pourrait également stocker du matériel pour le service technique notamment une petite balayeuse dont l'achat est envisagé.

## 13. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil du dépôt au Tribunal administratif d'un mémoire en réponse à la demande d'annulation de Mionnay en Dombes de l'arrêté accordant le permis de construire à la société Mionnaydis.
- M. le Maire informe le Conseil du projet de la commission voirie de supprimer les stationnements devant jeux d'enfants. Seul deux stationnements PMR et l'accès pompier seront conservés. Un stationnement pour les professeurs sera prévu à l'arrière de l'école élémentaire. La mise en place est prévue pour la rentrée de septembre.
- M. le Maire donne compte rendu de l'assemblée général du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable. Le syndicat facture moins de m<sup>3</sup> que les précédentes années avec plus d'abonnés. Il indique qu'un projet est à l'étude pour la desserte du futur P.A.E de la Dombes.
- M. le Maire donne connaissance au Conseil du courrier de la CCCD pour la mise en place de radars préventifs. Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place de deux radars préventifs sur la RD 1083.
- M. le Maire informe le Conseil du courrier de la CCCD concernant la possible mise en place sur la commune d'un panneau lumineux d'information. Il pourrait être envisagé d'implanter un panneau vers la Gare.
- M. le Maire précise que la livraison des locatifs sociaux dans l'immeuble de l'Orangerie est prévue pour le 15 janvier 2015.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une antenne Orange a été changée à la Goutte.
- M. le Maire fait un point sur les prochaines réunions à venir :
  - Vendredi 5 septembre à 20h30 Conseil Municipal
  - Vendredi 3 octobre à 20h30 Conseil Municipal
  - Vendredi 7 novembre à 20h30 Conseil Municipal
  - Vendredi 5 décembre à 20h30 Conseil Municipal
  - Repas du personnel vendredi 12 décembre à 20 h
  - Vœux samedi 10 janvier à 11 h sous réserve d'accord intercommunal.
- M. le Maire rappelle la Cérémonie du Poussey qui aura lieu le samedi 6 septembre.

- M. le Maire demande si des chaises et des tables peuvent être prêtées à la commune de Tramoyes le samedi 6 septembre ?
- M. le Maire informe le Conseil du problème du bruit et de propreté aux alentours de la salle polyvalente lors de la location il y a 15 jours. Les possibilités de conserver la caution seront étudiées.
- M. le Maire donne compte rendu des travaux d'assainissement sur la RD 1083. Suite au passage de la canalisation sous la chaussée et non plus sous le trottoir faute de place, un avenant de + de 25 % du marché pourrait être à approuver début septembre.
- M. Girer informe le Conseil que lors du dernier conseil communautaire le modèle de convention ADS a été approuvé.
- M. Girer précise qu'il conviendrait d'entretenir un fossé chemin de la Forêt et qu'il conviendrait de mettre en demeure un propriétaire d'entretenir ses arbres dans le même secteur.
- M. Girer précise que c'est le jour de la fête nationale Belge.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

